

DÉPARTEMENT

Saône et Loire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE

DE DEMIGNY 71150

Date : 03 février 2025

Numéro : 05/2025

Séance du 3 février 2025

Afférents au Conseil Municipal : 19

En exercice : 19

Présents : 12

Absents excusés : 4

Absents non excusés : 3

Retard : 0

Pouvoirs : 4

Pris part à la délibération : 16

L'an deux mille vingt-cinq, le 03 février à Dix-neuf heures et zéro minute, Le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Madame Marie-Claire DILLY.

Présents : Mmes Isabelle BREUER, Fernande HELENA, Christiane DEBATTY, Florence GALVAING, Claudie JOBARD, Pascale PERIER, Mrs José DE SOUSA, Daniel SUBIRANIN, Gérald NEVORET, Jean-François SIRANDRÉ, François MAUCHAND

Absents excusés : Ms. Philippe CATEL, Patrick CHARLES, Guy CONON, Mickaël PAVAT

Absents non excusés : Mr Jean-Baptiste COUTACHOT, Laurent VAN ASSEL, Mme Manon JOLIVET.

DATE DE LA CONVOCATION

24/01/2025

DATE D’AFFICHAGE

06/02/2025

Pouvoirs : Philippe CATEL a donné pouvoir à Daniel SUBIRANIN

Patrick CHARLES a donné pouvoir à Marie-Claire DILLY

Guy CONON a donné pouvoir à M. Gérald NEVORET

Mickaël PAVAT a donné pouvoir à M. Jean-François SIRANDRE

Retard : aucun

Secrétaire de séance : Mme Isabelle BREUER

Envoyé en préfecture le 05/02/2025

Reçu en préfecture le 05/02/2025

Publié le 06/02/2025

ID : 071-217101708-20250203-05\_2025-DE



OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

Finances – FAPC 2025

Mme La Maire expose au Conseil Municipal que le Conseil Communautaire, lors de sa séance du **15 décembre 2021**, a validé des adaptations au règlement intérieur **2022/2026** du **FAPC** Fonds d'Agglomération aux Projets Communaux du Grand Chalon, visant à simplifier le dispositif, à promouvoir l'équité entre les communes et à favoriser la transition énergétique sur le territoire.

Les projets communaux soutenus doivent s'inscrire dans l'un des domaines d'intervention suivants :

- Projets de développement durable
- Projets d'attractivité du territoire
- Travaux de voirie
- 

Il est proposé au conseil, dans le cadre de l'appel à projet FAPC 2025.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DEMANDE** le **FAPC** pour le **programme de voirie 2025** – subvention : **4000€**- estimation programme **36 026.30€ HT**
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tout acte afférent à la mise en œuvre de cette décision.

POUR EXÉCUTION CONFORME,

Certifié Exact Copie,

La Maire, Marie-Claire DILLY.

